



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

○ CFPPA du GARD

FORMATIONS COURTES **INITIATION PERFECTIONNEMENT SERVICE AUX ENTREPRISES**

PROTECTION PHYTOSANITAIRE **CERTIFICAT INDIVIDUEL DIT «CERTIPHYTO»** **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

PUBLIC CONCERNÉ

Pour les personnels des collectivités territoriales : « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories « Applicateur en collectivités territoriales » et « Applicateur opérationnel en collectivités territoriales ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- « **Applicateur en collectivités territoriales** » : Savoir intervenir dans le choix technique des produits, organiser leur utilisation et les utiliser, ceci pour le compte de la collectivité territoriale.
- « **Applicateur opérationnel en collectivités territoriales** » : Savoir utiliser les produits suivant les consignes données, ceci pour le compte de la collectivité territoriale.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Dans le cadre de son habilitation « Certiphyto », le Réseau des CFPPA du Languedoc Roussillon a constitué depuis 2009 un pôle régional de compétences, d'une vingtaine de formateurs/consultants, permanents et vacataires, ayant suivi les formations nationales sur le Certiphyto et Santé et Sécurité au Travail, pour dispenser les formations nécessaires à l'obtention du Certificat Individuel.
- Cette équipe dédiée de formateurs spécialistes du domaine a construit en Réseau des parcours et des outils de formation spécifiques. La mutualisation des compétences des CFPPA du Réseau permet de mobiliser les compétences adaptées à chaque catégorie de public, sur toutes les productions présentes en Languedoc-Roussillon et de répondre à des demandes inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire régional.

MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- La formation est adaptée et active, elle alterne apports théoriques et exercices pratiques en liens directs avec la situation des participants.
- Elle sera contextualisée et basée sur les analyses et échanges de pratiques, l'organisation de débats contradictoires, etc. entre participants.
- Une intervention du service de prévention des risques de la MSA et/ou d'un formateur « Santé Sécurité Travail » formé par l'INMA est prévue pour le module « Sécurité et santé au travail »
- Éventuellement, ½ journée pourra être effectuée sur le terrain, aux fins d'examens de situations concrètes, de matériels ou d'équipements.
- A l'issue de la formation un livret de formation spécifique sera remis à chaque participant.

ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de la formation chaque participant ayant rempli les conditions de suivi de la formation (présence obligatoire durant la totalité de la formation notamment), reçoit une attestation établie en double exemplaire originale permettant de demander le certificat auprès de la DRAAF/DAF de sa région de domicile.

LYCÉE AGRICOLE
Marie DURAND
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD
Voie Initiale
Apprentissage

CFPPA du GARD
Voie Professionnelle
Continue

Domaine de Donadille
Exploitation agricole
à vocation pédagogique



CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

ⓄRéglementation :

Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto 2018.

Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits illégaux ; autorisation de mise sur le marché.

Réglementation du transport et du stockage. Utilisation des produits.

Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur. Responsabilité vis-à-vis des tiers.

Consignation de toute utilisation des pesticides. Réglementation spécifique à l'activité du secteur.



ⓄPrévention des risques pour la santé :

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Dangerosité des produits :

- dangers du produit ;
- voies de pénétration ;
- intoxication aiguë et intoxication chronique ;
- devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination

Situations d'exposition aux dangers :

- situations d'exposition : avant, pendant et après l'application ;
- contact direct et indirect ;
- facteurs favorisant et aggravant la pénétration.

Catégories de populations sensibles.

Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains

- estimation des risques pour la santé des applicateurs et des usagers
- principales mesures de prévention
- principales mesures de protection : port des EPI,...
- principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- principales consignes et réglementation

Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Principaux symptômes d'empoisonnement.

Conduite à tenir en cas d'accident.

Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.

Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)

ⓄPrévention des risques pour l'environnement :

Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination

Dangerosité pour l'environnement :

- impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité ;
- connaissance des dangers des produits.

Situations d'exposition aux dangers :

- types de pollution : diffuse ou ponctuelle ;
- devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement ;
- situations de contamination avant, pendant et après le traitement ;
- facteurs favorisant et aggravant les contaminations ;
- risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.

Prévention des risques

Zonage (zones protégées, périmètre de captage...).

Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage...).

Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports

Pratiques, aménagements visant à limiter la dispersion de produits phytodans l'environnement lors du stockage et traitement des résidus

Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations

Pratique, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages

Traçabilité tout au long du processus.

ⓄMéthodes et aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques :

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.

Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

Évaluation comparative de l'utilisation des produits

Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.

Raisonnement des interventions.

Choix des produits par rapport à leur efficacité, toxicité, facteurs intrinsèques (dose matière active, mobilité, dégradation + ou -rapide, solubilité, etc).

Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs.

Évaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

LIEU : CFPPA de Rodilhan, Vauvert et suivant la demande sur le Département du Gard

DURÉE : 14 heures soit 2 journées organisées en 2 jours consécutifs

INSCRIPTION : CNFPT - Mme ARNAUD Tél. : 04 66 27 86 69